

M. Chapsal, qui s'est occupé de l'Exposition de Bruxelles et a supporté une grande part de responsabilité, approuve entièrement le Ministre. La participation française à cette Exposition a été magnifique et a fait l'admiration des 13 millions de visiteurs. Il est donc nécessaire de récompenser par des décorations les membres participants.

Soulevant l'approbation de M. Mourie, M. Luccien, rapporteur du projet, se déclare également favorable à son adoption, en soulignant que c'est le seul moyen dont on peut récompenser des commerçants et des industriels qui ont engagé de gros frais pour soutenir la réputation des produits français. - M. Carrez prend alors la parole pour demander que les agriculteurs et les colons ne soient pas oubliés dans la répartition des décorations. L'accord se fait là-dessus.

Le Président :

Séance du 11 mars 1936.

~

La séance est ouverte à 14^h30 sous la présidence de M. Membres présents : M. M. Beaumont, Bergeon, Desjardins, Dormann, François St. Maurice.

I. Légion d'honneur combattants volontaires armée de l'air, Monsieur Bergeon expose son rapport et demande l'adoption de la loi. Monsieur François St. Maurice s'étonne de la proportion trop forte de croix d'officier dans le contingent prévu. Après diverses observations de M. M. Desjardins et François St. Maurice, le rapport est approuvé.

II. Croix du combattant volontaire pour les combattants volontaires de 1870: M. Bergeron donne lecture de son rapport et, heu que les intéressés aient déjà une médaille commémorative, demande l'adoption. Rapport approuvé.

III. Médaille des évadés: M. Desjarduis, rapporteur, expose la loi du 20 août 1926, concernant la médaille des évadés. Cette médaille était attribuée de la croix de guerre.

La proposition de M. Hayz avait été repoussée par la Commission pour cette raison, mais la proposition de loi, adoptée par la Chambre, et qui fait l'objet de la discussion, a été modifiée en refusant l'attribution de la croix de guerre à certaines catégories de méritants: civils, femmes, étrangers. M. Desjarduis demande l'adoption de la proposition. M. Dormann l'approuve. La Commission est d'accord.

Le Président:

Séance du 10 juin 1936.

La séance est ouverte à 14^h35 sous la présidence de M. Chapsal. Membres présents: M. M. Bergeron, Dormann, Auguste Mouric.

M. le Président donne lecture du projet de loi n° 330 de 1936 sur les récompenses nationales (contingents du Ministère de la guerre). Le texte